



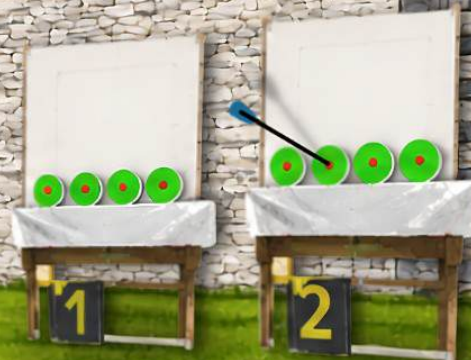
RUN ARCHERY

DÉCOUVERTE

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026
8H - 17H / CORDERIE ROYALE



INSCRIPTIONS



— OUVERT À TOUS À PARTIR DE 12 ANS —

BUVETTE SUR PLACE

RENSEIGNEMENTS : 06 51 51 40 13





03/09/2026

RÈGLEMENT RUN ARCHERY DÉCOUVERTE

Archer novice/débutant

18 OCTOBRE 2026

Inscription des participants :

L'inscription s'effectue sur le site « Hello Asso ».

Le participant doit avoir le jour de la journée découverte minimum 12 ans pour une inscription Duo et 16 ans pour une inscription individuel.

Il s'inscrit à l'horaire de son choix en fonction des places disponibles.

Maximum 10 places individuel ou Duo par horaire.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés le jour de la compétition en fonction du nombre d'inscrits.

Clôture des inscriptions le mercredi 14 octobre 2026.

Organisation de la journée :

7h30 – 8h00 : Retrait des dossards individuels

8h00 – 8h45 : Briefing, entraînement de tir et reconnaissance du parcours de course à pied

9h00 – 9h45 : Départ 1

10h00 – 10h45 : Départ 2

11h00 – 11h45 : Départ 3

12h00 – 12h45 : Départ 4

13h00 : Résultats et podiums individuel scratch femmes et hommes

13h30 – 14h00 : Retrait des dossards duo

14h00 – 14h45 : Briefing, entraînement tir à l'arc et reconnaissance du parcours de course à pied

15h00 – 15h45 : Départ 1 Duo

16h00 – 16h45 : Départ 2 Duo

17h00 : Résultats et podiums équipes mixte, équipes femmes et équipes hommes

Matériel / Initiation tir à l'arc pour les novices/débutants :

Le matériel de tir à l'arc sera mis à disposition par le club pour les novices/débutants.

Les bénévoles expliqueront comment pratiquer le tir à l'arc lors des périodes d'entraînement.

Le matériel de tir à l'arc restera dans la zone de tir, la course à pied se fera donc sans l'arc.

Temps de course / boucle de course :

Le participant doit être en mesure de courir 5 km en moins de 45 minutes ou 2 km en moins de 20 minutes pour chaque participant d'une équipe Duo.

Le temps maximum de course est de 45 minutes.

L'organisateur s'autorise à mettre fin à la course d'un participant(e) ou d'une équipe duo si celui-ci/elle-ci dépasse le temps de 45 minutes.

Le participant devra parcourir 4 fois la boucle de 1km pour l'individuel et 2 fois en duo.



Distance de tir novices / débutants :

10m pour les novices/débutants.

Zone à viser / toucher :

La zone à viser/toucher est d'un diamètre de 30cm

Après chaque flèche tirée, un bénévole informera le participant s'il a touché ou non la zone à atteindre, ce qui permettra, si nécessaire, de déterminer le nombre de boucles de pénalité.

Nombres de flèches tirés par période de tir / Sécurité :

Individuel :

A chaque période de tir, le coureur(se) devra tirer 4 flèches en direction de la zone à toucher.

Duo :

A chaque période de tir, le coureur(se) devra tirer 3 flèches en direction de la zone à toucher.

Sécurité :

Si un participant tire une ou des flèches dans une direction autre que la zone à viser/toucher, l'organisateur demandera au participant d'arrêter la course et celui-ci ne sera pas classé.

Position de tir :

Individuel :

Le premier tir se fera debout, le 2^{ème} tir un seul genou au sol et le 3^{ème} et dernier tir debout.

Duo :

Chaque coureur(se) du Duo fera le 1^{er} tir debout puis le 2^{ème} un seul genou au sol.

Boucle de pénalité :

Chaque flèche qui n'atteint pas la zone à toucher entraînera la réalisation d'une boucle de pénalité d'une distance d'environ 60 m.

Les boucles de pénalité doivent obligatoirement être réalisées à la fin de chaque période de tir.

Le coureur(se) est responsable du nombre de boucles de pénalité qu'il(elle) doit réaliser.

Chaque boucle de pénalité qui ne sera pas réalisée entraînera une pénalité de 2 minutes de temps.

Temps qui sera ajouté au chrono de la course.

Chronométrage :

Le chronométrage sera fait manuellement.

Tenue vestimentaire :

Une tenue vestimentaire adéquate (haut et bas) à la course à pied est recommandée.

Météo – Cas de force majeur :

En cas de force majeure ou de tout autre motif indépendant de leur volonté, les organisateurs se réservent le droit de mettre fin aux épreuves à tout instant sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.



Récompenses scratch :

Individuel scratch :

3 premières femmes et 3 premiers hommes

Duo scratch :

3 premières équipes mixte, femmes et hommes.

Droits à l'image :

« J'autorise l'organisateur et ayant droit, tel que partenaires et médias à utiliser, mon image, ma voix, ma prestation sportive à l'occasion de ma participation au 1^{er} Run Archery Découverte, sur tous supports dans le monde et pour la plus longue durée prévue par la loi informatique et liberté du 06/01/1978. » Toute opposition à cet article doit être écrite et communiquée à l'organisation le jour de la journée découverte.

Assurance :

L'organisateur est couvert par MAIF – 14 rue de Clichy – 75009 PARIS qui atteste que la 1^{ère} Compagnie d'Archers Rochefortais SAR TIR A L'ARC a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile sous le numéro 4228719N.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Charte de comportement :

La Mairie de Rochefort met à disposition les terrains, les locaux WC, le droit de passage autour des terrains de tennis etc. ...

Nous remercions tous les engagés de respecter les lieux, le matériel, des poubelles seront facilement accessibles.

Merci de respecter également le matériel sur le stand de tir et les arbitres/bénévoles, de suivre les règles de sécurité, les horaires et de venir au briefing.

Divers :

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol survenu sur les lieux de la manifestation et les parkings.

Sportivité :

Les participants s'engagent à respecter le règlement, les autres concurrents et les bénévoles en charge de la sécurité et de l'application du règlement et du bon fonctionnement de l'évènement.

Tout comportement incorrect envers un membre de l'organisation sera sanctionné par l'exclusion de la journée découverte.



Force majeure :

Survenue en cours de manifestation :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la journée découverte, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

Avant le jour de la manifestation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, ces derniers auront la possibilité de se faire rembourser à hauteur de 100% ou de reporter leur inscription à l'année suivante.

L'organisation se réserve le droit d'apporter au dit règlement, toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.



03.09.2026

RÈGLEMENT RUN ARCHERY DÉCOUVERTE

Archer confirmé

18 OCTOBRE 2026

Inscription des participants :

L'inscription s'effectue sur le site « Hello Asso ».

Le participant doit avoir le jour de la journée découverte minimum 12 ans pour une inscription Duo et 16 ans pour une inscription individuel.

Il s'inscrit à l'horaire de son choix en fonction des places disponibles.

Maximum 10 places individuel ou Duo par horaire.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés le jour de la compétition en fonction du nombre d'inscrits.

Clôture des inscriptions le mercredi 14 octobre 2026.

Organisation de la journée :

7h30 – 8h00 : Retrait des dossards individuels

8h00 – 8h45 : Briefing, entraînement de tir et reconnaissance du parcours de course à pied

9h00 – 9h45 : Départ 1

10h00 – 10h45 : Départ 2

11h00 – 11h45 : Départ 3

12h00 – 12h45 : Départ 4

13h00 : Résultats et podiums individuel scratch femmes et hommes

13h30 – 14h00 : Retrait des dossards duo

14h00 – 14h45 : Briefing, entraînement tir à l'arc et reconnaissance du parcours de course à pied

15h00 – 15h45 : Départ 1 Duo

16h00 – 16h45 : Départ 2 Duo

17h00 : Résultats et podiums équipes mixte, équipes femmes et équipes hommes

Temps de course / boucle de course :

Le participant doit être en mesure de courir 5 km en moins de 45 minutes ou 2 km en moins de 20 minutes pour chaque participant d'une équipe Duo.

Le temps maximum de course est de 45 minutes.

L'organisateur s'autorise à mettre fin à la course d'un participant(e) ou d'une équipe duo si celui-ci/celle-ci dépasse le temps de 45 minutes.

Le participant devra parcourir 4 fois la boucle de 1km pour l'individuel et 2 fois en duo.

La course à pied se fera avec l'arc à la main.

Distance de tir archer confirmé :

18m



Zone à viser / toucher :

Le blason run archery a une zone à viser/toucher d'un diamètre de 16cm

Après chaque flèche tirée, un bénévole informera le participant s'il a touché ou non la zone à atteindre, ce qui permettra, si nécessaire, de déterminer le nombre de boucles de pénalité.

Nombres de flèches tirés par période de tir / Sécurité :

Individuel :

A chaque période de tir, le coureur(se) devra tirer 4 flèches en direction de la zone à toucher.

Duo :

A chaque période de tir, le coureur(se) devra tirer 3 flèches en direction de la zone à toucher.

Sécurité :

Si un participant tire une ou des flèches dans une direction autre que la zone à viser/toucher, l'organisateur demandera au participant d'arrêter la course et celui-ci ne sera pas classé.

Position de tir :

Individuel :

Le premier tir se fera debout, le 2^{ème} tir un seul genou au sol et le 3^{ème} et dernier tir debout

Duo :

Chaque coureur(se) du Duo fera le 1^{er} tir debout puis le 2^{ème} un seul genou au sol.

Boucle de pénalité :

Chaque flèche qui n'atteint pas la zone à toucher entraînera la réalisation d'une boucle de pénalité d'une distance d'environ 60 m.

Les boucles de pénalité doivent obligatoirement être réalisées à la fin de chaque période de tir.

Le coureur(se) est responsable du nombre de boucles de pénalité qu'il(elle) doit réaliser.

Chaque boucle de pénalité qui ne sera pas réalisée entraînera une pénalité de 2 minutes de temps.

Temps qui sera ajouté au chrono de la course.

Chronométrage :

Le chronométrage sera fait manuellement.

Matériel de tir à l'arc :

L'archer confirmé aura son propre matériel.

L'arc à poulie n'est pas autorisé.

L'archer pendant la course à pied aura l'arc à la main ou dans le dos à l'aide d'un harnais.

Conformément au règlement de la FFTA, les stabilisateurs ne devront pas dépassés 10cm, le viseur sera rapproché au maximum de la poignée.

Tenue vestimentaire :

Une tenue vestimentaire adéquate (haut et bas) à la course à pied est recommandée.



Météo – Cas de force majeur :

En cas de force majeure ou de tout autre motif indépendant de leur volonté, les organisateurs se réservent le droit de mettre fin aux épreuves à tout instant sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

Licence Fédération Française de Tir à l'Arc :

Licence FFTA en cours de validité obligatoire.

Récompenses scratch :

Individuel scratch :

3 premières femmes et 3 premiers hommes

Duo scratch :

3 premières équipes mixte, femmes et hommes.

Droits à l'image :

« J'autorise l'organisateur et ayant droit, tel que partenaires et médias à utiliser, mon image, ma voix, ma prestation sportive à l'occasion de ma participation au 1^{er} Run Archery Découverte, sur tous supports dans le monde et pour la plus longue durée prévue par la loi informatique et liberté du 06/01/1978. » Toute opposition à cet article doit être écrite et communiquée à l'organisation le jour de la journée découverte.

Assurance :

L'organisateur est couvert par MAIF – 14 rue de Clichy – 75009 PARIS qui atteste que la 1^{ère} Compagnie d'Archers Rochefortais SARL TIR A L'ARC a souscrit un contrat d'assurance en responsabilité civile sous le numéro 4228719N.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
Il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

Charte de comportement :

La Mairie de Rochefort met à disposition les terrains, les locaux WC, le droit de passage autour des terrains de tennis etc. ...

Nous remercions tous les engagés de respecter les lieux, le matériel, des poubelles seront facilement accessibles.

Merci de respecter également le matériel sur le stand de tir et les arbitres/bénévoles, de suivre les règles de sécurité, les horaires et de venir au briefing.

Divers :

L'organisation se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de vol survenu sur les lieux de la manifestation et les parkings.

**Sportivité :**

Les participants s'engagent à respecter le règlement, les autres concurrents et les bénévoles en charge de la sécurité et de l'application du règlement et du bon fonctionnement de l'évènement. Tout comportement incorrect envers un membre de l'organisation sera sanctionné par l'exclusion de la journée découverte.

Force majeure :**Survenue en cours de manifestation :**

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la journée découverte, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

Avant le jour de la manifestation

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des participants, ces derniers auront la possibilité de se faire rembourser à hauteur de 100% ou de reporter leur inscription à l'année suivante.

L'organisation se réserve le droit d'apporter au dit règlement, toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.